

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	29 septembre 2026
Numéro		Heure	10h52

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 26.171
Titre : Amendement au projet de résolution du groupe UDC 26.171, du 25 septembre 2026, Baisser temporairement le prix des carburants et du mazout pour préserver le pouvoir d'achat, grâce au fonds FORTA (Plafonner le prix des carburants)		
Contenu : Si l'amendement est accepté, le titre devient : Baisser temporairement le prix des carburants et du mazout pour préserver le pouvoir d'achat (<u>suppression de : , grâce au fonds FORTA</u>) (première phrase inchangée) <u>Il est demandé de plafonner les prix des carburants en diminuant les marges de raffinage des géants pétroliers.</u> <u>(suppression de : Il s'agit notamment de :</u> – <u>geler pendant trois mois l'impôt sur les huiles minérales ;</u> – <u>geler pendant trois mois la surtaxe sur les huiles minérales ;</u> – <u>geler pendant trois mois la taxe sur le CO₂.</u> <u>Pour compenser les pertes liées au gel de ces trois impôts et taxes, le Conseil fédéral et le Parlement sont priés de piocher dans le fonds FORTA, dédié à la route.)</u>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Antoine de Montmollin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Yasmina Produit		